



ENTRETIEN DE LA ROUTE
Yvelines • Hauts-de-Seine

Syndicat Mixte Ouvert « Seine et Yvelines
Voirie » (SMO)

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE SERVICES

Maintenance des installations SITER 2

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026EP0011
Date limite de remise des plis	20 / 11 / 2026 à 16h 00m 00s

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Syndicat mixte ouvert Interdépartemental Yvelines - Hauts de Seine
Adresse : 11 avenue du Centre
78280 Guyancourt

Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-publics.info/>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur la Maintenance des installations SITER 2 à la fois au niveau du poste central SITER, des locaux concentrateurs et sur le terrain.

Il est décomposé en deux lots :

Le lot n°1 du marché comprend la maintenance du poste central SITER et des équipements informatiques assurant les fonctions suivantes :

- La gestion de la régulation et des panneaux d'informations dynamiques
- Le WEB Externe
- Le système de vidéo surveillance du trafic
- La gestion des abonnés (Gestion de domaine, serveurs RADIUS, ...)
- L'unité de stockage de données
- Le système de gestion du mur d'image

Le lot n°2 du marché comprend tous les équipements de terrain nécessaires au fonctionnement du système y compris les câbles de transmission (fibres optiques et cuivre) dont le Département est propriétaire. Parmi les équipements de terrain entretenus dans le cadre de ce marché, les capteurs utilisés pour les comptages des véhicules (boucles électromagnétiques) sont inclus.

La grande majorité des équipements à maintenir est située sur le Département des Hauts-de-Seine (quelques carrefours raccordés dans les Yvelines).

Code CPV	Libellé CPV
34923000-3	Équipement de contrôle de la circulation routière

■ Caractéristiques principales du contrat :

Objet du contrat	Maintenance des installations SITER 2
Acheteur	Syndicat Mixte Ouvert « Seine et Yvelines Voirie » (SMO)
Type de contrat	Marché composite mono-attributaire comprenant une partie ordinaire et une partie à bons de commande sans montant maximum et montant maximum
Structure	2 lots
Lieu d'exécution	Territoire du Département des Hauts-de-Seine et des Yvelines
Développement durable	Clause et critère environnementaux – Considérations sociales
Nature des prix	Prix forfaitaires pour la partie ordinaire et prix unitaires pour la partie à bons de commande

■ **Allotissement :**

La consultation est décomposée en 2 lots :

Descriptif - Objet et forme
Lot n°1 Maintenance, préventive conditionnelle et corrective du poste central et des équipements informatiques du SITER 2 CPV 50312000-5 : Maintenance et réparation de matériel informatique <u>Descriptifs :</u> <i>Maintenance, préventive conditionnelle et corrective du poste central et des équipements informatiques du SITER 2</i> Ce lot comprend : - Une Partie ordinaire : Maintenance, préventive du poste central et des équipements informatiques du SITER 2 - Une Partie à bons de commande : maintenance conditionnelle et corrective du poste central et des équipements informatiques du SITER 2 Sans montant minimum mais avec montant maximum Période initiale de deux ans : 1 500 000,00 € HT maximum (pour 2 ans). Périodes de reconductions d'un 1 an : 750 000,00 € HT maximum (pour 1 an).
Lot n°2 Maintenance, préventive conditionnelle et corrective de tous les équipements de terrain du SITER 2 CPV 34923000-3 : Équipement de contrôle de la circulation routière <u>Descriptifs :</u> <i>Maintenance, préventive conditionnelle et corrective de tous les équipements de terrain nécessaires au fonctionnement du système y compris les câbles de transmission (fibres optiques et cuivre) dont le département est propriétaire. Parmi les équipements de terrain entretenus dans le cadre de ce marché, les capteurs utilisés pour le comptage des véhicules (boucles électromagnétiques) sont inclus.</i> Ce lot comprend : - Une Partie ordinaire : Maintenance, préventive de tous les équipements de terrain nécessaires au fonctionnement du système y compris les câbles de transmission (fibres optiques et cuivre) dont le département est propriétaire - Une Partie à bons de commande : Maintenance conditionnelle et corrective de tous les équipements de terrain nécessaires au fonctionnement du système y compris les câbles de transmission (fibres optiques et cuivre) dont le département est propriétaire Sans montant minimum mais avec montant maximum Période initiale de deux ans : 960 000,00 € HT maximum (pour 2 ans). Périodes de reconductions d'un 1 an : 480 000,00 € HT maximum (pour 1 an).

■ **Durée du contrat :**

Le contrat prend effet à compter du 17/01/2027, si sa notification est antérieure à cette date ou à compter de sa date de notification si celle-ci intervient après le 17/01/2027.

Le contrat est conclu pour une durée **de 24 Mois** à compter de sa date d'effet ou de sa date de notification.

■ **Modalités de reconduction :**

Le contrat est **reconductible, de manière tacite, 2 fois pour une période de 12 Mois**, sans que sa durée totale ne puisse excéder 48 mois.

Le titulaire du contrat ne peut pas refuser la reconduction de celui-ci.

L'acheteur notifie la décision de ne pas reconduire le contrat 3 mois avant la date de fin de la période d'exécution en cours.

■ Modalités de financement et de paiement :

Financement : Fonds publics du Syndicat Mixte Ouvert « Seine et Yvelines Voirie » (SMO).

Délai de paiement : 30 jours.

Le mode de règlement du contrat choisi par la personne publique est le virement administratif.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Conformément à l'article R2132-2 du Code de la commande publique, l'accès aux documents de la consultation est gratuit, complet, direct et sans restriction.

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info/>

L'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est pas obligatoire. Toutefois, les opérateurs économiques peuvent indiquer le nom de la personne physique chargée du téléchargement et une adresse électronique afin que lui soit communiquées les modifications et les précisions apportées, le cas échéant, aux documents de la consultation. Pour ce faire, les candidats pourront renseigner le formulaire d'identification disponible via la plateforme AWS. Dans le cas contraire, il leur appartiendra de récupérer par eux même les informations communiquées.

Les candidats doivent consulter le détail des informations contenues dans l'annexe du DCE « Conditions d'accès à AWS-Achat ».

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de consultation – commun aux deux lots ;
- Acte d'engagement – un par lot ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) – commun aux deux lots ;
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et son annexe – un par lot ;
- Bordereau des prix unitaires (BPU) – un par lot ;
- Détail quantitatif estimatif (DQE) – un par lot ;
- Décomposition du prix global et forfaitaire – un par lot ;

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Les opérateurs économiques qui auront retiré le dossier de consultation en ligne et qui se seront identifiés, recevront, le cas échéant, un courrier électronique (e-mail) les informant de la mise à disposition des modifications sur le site <https://www.marches-publics.info/>. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse. La responsabilité de l'acheteur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

Si, pendant l'étude du dossier de consultation par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire des autres membres du groupement.

■ Visite des lieux :

Les candidats peuvent, à leur demande, effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :
La visite est facultative, la demande visite peut être réalisée jusqu'à 7 jours calendaire avant la remise des offres, cette demande doit parvenir à l'acheteur au moins 15 jours calendaire avant la remise des offres par courriel.

Contact : Antoine LBOUC (mail : alebouc@sy-voirie.fr);
En mettant en copie Céline LOYEN (mail : cluyen@hauts-de-seine.fr)

Le lieu de rendez-vous se situe au 32 rue Benoit Frachon à Nanterre pour le lot 1 et dans des locaux concentrateurs à Courbevoie et Nanterre pour le lot 2.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ Prestations similaires :

Conformément aux dispositions de l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réalisation de **prestations similaires** à celles du présent contrat. Le marché est conclu dans un délai maximum de trois ans à compter de la notification du présent contrat.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Variantes - PSE :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

Aucune prestation supplémentaire éventuelles (PSE) n'est prévue.

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info/>.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur. La transmission des plis avant la date et l'heure limite de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français. Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur public sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur. La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables. La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique. Il est toutefois recommandé aux candidats, dans l'optique de limiter les échanges de pièces, de signer électroniquement l'offre déposée.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique. **Il est toutefois recommandé aux candidats, dans l'optique de limiter les échanges de pièces, de signer électroniquement l'offre déposée.**

Le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer le contrat et à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur.

Si le candidat retenu ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé immédiatement après.

En cas de signature papier, le candidat signe manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). À défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêt du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

Le dépôt de la copie de sauvegarde par voie électronique se fait selon les mêmes modalités que le dépôt de l'offre : sur le profil d'acheteur et par un pli séparé de l'offre mentionnant « copie de sauvegarde ». La copie de sauvegarde peut être également envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé, du lundi au jeudi 9H30 à 12H et 14H à 17H, et vendredi 9H30 à 12H et 14H à 16H, à l'adresse suivante :

Département de Hauts-de-Seine
Direction de la commande publique

■ **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Lettre de candidature	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (ou DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Attestation sur l'honneur	Déclaration sur l'honneur (ou l'imprimé DC1, en cochant la case correspondante dans la section F « Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement ») indiquant que le candidat individuel ou chaque membre du groupement n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du code de la commande publique
Pouvoir de signature	
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
Assurance	Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
Sous-traitant	Lettre d'engagement

Pour la présentation de sa candidature, l'opérateur économique peut :

- Remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles ;
- S'appuyer sur les formulaires DC1 et DC2 ou équivalents disponibles sur le site du Ministère de l'Economie.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux

marchés publics.

Remarque :

Les entreprises nouvellement créées pourront apporter la preuve de leurs capacités par tout autre document équivalent. Pour apprécier les capacités de ces entreprises, pourront notamment être produits les renseignements suivants :

- pour les capacités économiques et financières : une déclaration appropriée de banque, production d'une attestation d'un agent d'assurance garantissant la conclusion d'un contrat en cas d'attribution, etc.
- pour les capacités techniques et professionnelles : titres d'études et/ou expérience professionnelle des responsables, liste des matériels possédés par l'entreprise, attestation de fourniture en cas d'attribution de marché, etc.

A l'appui de leur offre, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement et ses éventuelles annexes,
BPU	Bordereau de prix unitaire complété dans son intégralité, sous peine d'irrégularité
DPGF	Décomposition du prix global et forfaitaire
DQE	Détail quantitatif estimatif
Mémoire technique et environnemental pour le lot 1	Mémoire technique et environnemental comprenant les éléments suivants : <u>Pour le Lot n°1 Maintenance, préventive conditionnelle et corrective du poste central et des équipements informatiques du SITER 2 :</u> Mémoire technique comprenant les éléments suivants a) <u>Procédures :</u> Le candidat est invité à décrire dans une note les procédures prévues pour une remise en service dans les délais tels que mentionnés dans le cahier des charges, les fonctions au poste central (télémaintenance externe par exemple) ainsi que le lot de maintenance mis à disposition pour effectuer les opérations de maintenance. Le candidat devra justifier des procédures qui lui permettront d'assurer la maintenance du logiciel Symart. b) <u>Organisations</u> Le candidat est invité à détailler l'organisation mise en œuvre pour répondre aux délais de remise en service de l'installation tels que mentionnés dans le cahier des charges c) <u>Moyens humains</u> Le candidat est invité à détailler le personnel mis à disposition pour les opérations de maintenance et dépannage sur les équipements au poste central. Le candidat devra justifier les compétences des personnes affectées permettant d'assurer la maintenance du logiciel Symart. d) <u>Moyens matériels</u> Le candidat est invité à détailler les moyens matériels (pour les tests, etc.) affectés à l'exécution du marché e) <u>Suivi des équipements</u> Le candidat est invité à décrire dans une note les procédures et moyens mis en œuvre pour le suivi du matériel remplacé ou réparé lors de l'exécution du marché Mémoire environnemental comprenant les éléments suivants : a) <u>Suivi et traçabilité des déchets</u> Le candidat précisera dans une note les mesures prévues pour assurer le

Document	Descriptif
	bon déroulement, le suivi et la traçabilité de l'élimination des déchets b) Gestion des déchets Le candidat précisera dans une note les dispositions qu'il mettra en œuvre pour la gestion des déchets de chantier et les procédures prises en matière d'environnement pour la réduction des nuisances (récupération, évacuation et traitement)

Mémoire technique et environnemental pour le lot 2	Pour le Lot n°2 Maintenance, préventive conditionnelle et corrective de tous les équipements de terrain du SITER 2 Mémoire technique comprenant les éléments suivants a) Organisation mise en place pour répondre aux délais de remise en service des installations Le candidat est invité à détailler l'organisation mise en œuvre pour répondre aux délais de remise en service de l'installation tels que mentionnés dans le cahier des charges (permanence, astreinte 24h/24h, téléphones, etc.) b) Moyens humains Le candidat est invité à détailler le personnel d'exécution et d'encadrement mis à disposition pour ce chantier y compris les qualifications et références professionnelles c) Organisation mise en oeuvre pour l'exécution du marché Le candidat est invité à indiquer les dispositions mises en œuvre en matière d'organisation pour l'exécution et le suivi du marché d) Suivi des équipements Le candidat est invité à décrire dans une note les procédures et moyens mis en œuvre pour le suivi du matériel remplacé ou réparé lors de l'exécution du marché e) Moyens matériels Le candidat est invité à détailler les moyens matériels (véhicules, engins de manutention engins de chantier, équipements) affectés à l'exécution du marché f) Provenance et qualités des matériaux Le candidat est invité à décrire dans une note la provenance et la qualité des matériaux employés pour ce chantier Mémoire environnemental comprenant les éléments suivants : a) Suivi et traçabilité des déchets Le candidat précisera dans une note les mesures prévues pour assurer le bon déroulement, le suivi et la traçabilité de l'élimination des déchets b) Gestion des déchets Le candidat précisera dans une note les dispositions qu'il mettra en œuvre pour la gestion des déchets de chantier et les procédures prises en matière d'environnement pour la réduction des nuisances (récupération, évacuation et traitement)
---	--

■ **Prévention des conflits d'intérêts :**

Les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation du marché public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, ne peuvent pas candidater.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures sont appréciées et sélectionnées suivant les garanties professionnelles, techniques et financières dont dispose le candidat.

Les candidatures ne présentant pas les capacités minimales requises détaillées dans le tableau des documents de candidature à produire, seront éliminées.

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lot n°1 Maintenance, préventive conditionnelle et corrective du poste central et des équipements informatiques du SITER 2 :

Critère	Complément
1. Prix (50 %)	Prix à Partir de l'addition du montant forfaitaire indiqué à l'acte d'engagement (2 ans) et du DQE (2 ans)
2. Valeur technique (44 %)	
- Procédures (15 pts)	
- Organisations (10 pts)	
- Moyens humains (9 pts)	
- Suivi des équipements (5 pts)	
- Moyens matériels (5 pts)	
3. Valeur environnementale (6 %)	
- Suivi et traçabilité des déchets (4 pts)	
- Gestion des déchets (2 pts)	

Lot n°2 Maintenance, préventive conditionnelle et corrective de tous les équipements de terrain du SITER 2 :

Critère	Complément
1. Prix (50 %)	Prix à Partir de l'addition du montant forfaitaire indiqué à l'acte d'engagement (2 ans) et du DQE (2 ans)
2. Valeur technique (44 %)	
- Organisation mise en place pour répondre aux délais de remise en service des installations (15 pts)	
- Moyens humains (10 pts)	
- Organisation mise en oeuvre pour l'exécution du marché (6 pts)	
- Suivi des équipements (5 pts)	
- Moyens matériels (4 pts)	
- provenance et qualités des matériaux (4 pts)	
3. Valeur environnementale (6 %)	
- Suivi et traçabilité des déchets (4 pts)	
- Gestion des déchets (2 pts)	

L'attention des candidats est attirée sur le fait que tout projet de marché incomplet rendra leur offre irrégulière au sens de l'article L2152-2 du code de la commande publique et contraindra le pouvoir adjudicateur à la rejeter.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié et identique pour tous, à condition que l'offre ne soit pas anormalement basse.

Dans tous les cas, cette régularisation ne peut pas avoir pour effet de modifier les caractéristiques

substantielles de l'offre.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail quantitatif estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail quantitatif estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres. Le détail quantitatif estimatif est un document indicatif uniquement destiné à servir de base comparative pour le jugement des offres des soumissionnaires. En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix prévaudront sur toute autre indication de l'offre.

Dans le cas où des erreurs de multiplication ou d'addition seraient constatées dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un soumissionnaire, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation. Toutefois, si le soumissionnaire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier ce sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant, en cas de refus son offre sera éliminée comme étant irrégulière car non cohérente.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas de discordances seraient observées entre les montants figurant dans la D.P.G.F. et ceux de l'acte d'engagement, il ne sera tenu compte que des montants figurant dans l'acte d'engagement pour le jugement de la consultation.

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

Le calcul de la note est effectué selon la formule suivante :

Note PRIX = (Prix de l'offre la moins-disante / Prix de l'offre du candidat) x Pondération du critère prix

■ **Négociations :**

Les négociations ne sont pas autorisées pour cette consultation.

■ **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Le soumissionnaire auquel il est attribué le marché devra transmettre électroniquement les documents demandés en application des articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique.

Les pièces et attestations seront à déposer par le candidat et ses éventuels cotraitants et sous-traitants sur la plateforme en ligne mise à disposition par l'acheteur, gratuitement, dans son espace sécurisé AWS. A défaut ces documents seront demandés par l'acheteur et les modalités de transmission seront indiquées dans le courrier de demande de transmission des documents. A défaut de production de ces documents dans le délai fixé par l'acheteur, le marché ne pourra lui être notifié.

Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables, conformément à l'article R. 2144-7 du Code de la Commande publique.

■ **Assurances :**

Le soumissionnaire devra, avant la notification du contrat et s'il ne l'a pas fait dans son dossier de candidature, justifier qu'il est titulaire des assurances correspondantes et à jour de ses cotisations.

■ **Mise au point :**

Les candidats sont informés qu'il peut être demandé au soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché, avant notification, de confirmer les engagements figurant dans son offre. Cette demande ne peut avoir pour objet de modifier des éléments substantiels de l'offre.

Les modifications introduites dans le cadre de cette mise au point feront l'objet d'une annexe à l'acte d'engagement.

■ Notification :

Il est précisé que seule une copie de l'acte d'engagement et ses annexes signée par le représentant du pouvoir adjudicateur est notifiée au titulaire du marché et sera transmise par lettre recommandée électronique.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

■ Cellule de Contacts – renseignements administratifs et juridiques d'ordre général

Pour obtenir des renseignements administratifs et juridiques d'ordre général sur la commande publique, les candidats peuvent solliciter la Cellule de Contacts de la Commande Publique de la manière suivante :

- en utilisant le formulaire internet dédié :
<https://www.78-92.fr/commande-publique/contact-hauts-de-seine>

Des conseillers répondent à vos questions sur la commande publique :

- Ils aident dans les démarches administratives ;
- Ils aident à comprendre le dossier de consultation ;
- Ils prodiguent des conseils pour préparer les dossiers de candidature (sur le plan administratif).

La Cellule de contacts ne répondra pas aux questions administratives et juridiques spécifiques, et/ou techniques liés à la présente procédure.

■ Renseignements administratifs et juridiques spécifiques, et/ou techniques liés à la présente procédure

Pour obtenir tout renseignement administratif et juridique spécifique, et/ou technique liés à la présente procédure, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à l'acheteur.

Cette demande devra être faite par la voie électronique via le sas d'échange sur le site <https://www.marches-publics.info/>. Les candidats recevront la réponse via ce service au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Versailles
56 avenue de Saint-Cloud
78011 Versailles
Téléphone : 01 39 20 54 00
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr

Site internet : versailles.tribunal-administratif.fr

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier.

■ Médiation

Par application des dispositions du CCAG applicable au présent marché, en cas de litige ou de désaccord qui pourrait survenir notamment quant à l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, et avant toute saisine des juridictions compétentes, les parties feront leurs meilleurs efforts pour trouver une solution amiable.

Lorsque l'acheteur et le titulaire ne parviennent pas à régler le différend à l'issue de la procédure d'instruction du mémoire en réclamation décrite dans le CCAG applicable au présent marché, les parties privilégient le recours aux 3 modes de résolution amiables des différends suivants :

1/ Elles pourront utilement saisir le médiateur interne du Département :
mediationdesentreprises@78-92.fr



2/ Ce dernier pourra, le cas échéant, être le relais auprès du Médiateur des entreprises du ministère de l'Economie et des Finances qui peut être saisi directement à l'adresse suivante : Le Médiateur des entreprises | economie.gouv.fr.

3/ Le litige peut également faire l'objet d'une saisine du Comité consultatif interdépartemental de Versailles de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics, 5, rue Leblanc, F-75911 Paris Cedex, dans les conditions définies réglementairement.

Conformément aux articles L2197-3 et L.2197-4 du Code de la commande publique, la saisine du médiateur des entreprises ou du comité consultatif de règlement amiable interrompt le cours des différentes prescriptions et les délais de recours contentieux jusqu'à la notification du constat de clôture de la Médiation des entreprises ou la notification de la décision prise par l'acheteur sur l'avis du Comité consultatif.

■ Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)